Nations Unies S/2020/1237



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 décembre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 17 décembre 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des exposés présentés par M. David Shearer, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud ; M. Mark Lowcock, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence ; et l'Ambassadeur Dang Dinh Quy, Représentant permanent du Viet Nam, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud ; ainsi que des déclarations faites par les représentantes et représentants de la Belgique, de la Chine, de la République dominicaine, de l'Estonie, de la France, de l'Allemagne, de l'Indonésie, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines (au nom de l'Afrique du Sud, du Niger, de la Tunisie et de Saint-Vincent-et-les Grenadines), du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam, à l'occasion de la visioconférence sur la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud », tenue le mardi 15 décembre 2020.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte des exposés et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Jerry Matthews **Matjila**

20-17410 (F) 211220 200121



Annexe I

Exposé de M. David Shearer, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

Je remercie les membres du Conseil de sécurité de me donner l'occasion de leur présenter un nouvel exposé.

Je voudrais revenir sur l'année dernière, à cette même période. À l'époque, la situation politique était précaire. Les parties venaient de convenir d'une deuxième prolongation de la période préparatoire à la transition, reportant de 100 jours supplémentaires l'accord de paix. Le manque de volonté politique des dirigeants était à la source de la désillusion et de la colère des citoyens.

Il me plaît, en cette fin d'année 2020, d'annoncer que des avancées ont été réalisées. Consentant des compromis, les parties ont réussi à former un Gouvernement de transition, dirigé par le Président Salva Kiir Mayardit et le Premier Vice-Président Riek Machar. Tous les postes à pourvoir au niveau des États et des comtés ont été attribués, et neuf Gouverneurs sur 10 sont en place. Le Conseil des ministres se réunit, et la plupart des institutions nationales fonctionnent, au minimum à un niveau élémentaire. Ce sont là des réalisations louables.

Les progrès tardent cependant à se manifester. La mise en œuvre des dispositions transitoires de sécurité visant à unifier les forces de sécurité est dans l'impasse, en conséquence de quoi les combattants sont livrés à eux-mêmes dans des centres de formation, souvent sans nourriture ou abri adéquat. Le différend autour de la nomination de Johnson Olony au poste de gouverneur du Haut-Nil – le seul Gouverneur n'ayant pas encore pris ses fonctions – est exploité pour bloquer la nomination des commissaires de comtés, un échelon essentiel de la gouvernance locale. En raison du vide de pouvoir que ce délai crée au niveau local, il est difficile de tuer dans l'œuf la violence intercommunautaire qui couve.

La dynamique du processus de paix au Soudan du Sud est liée à la vigueur de la mobilisation internationale. Or, l'attention des États de la Corne de l'Afrique est prise ailleurs, ce qui est certes compréhensible mais contribue à un sentiment de dérive, qui est souvent mentionné. Nous devons néanmoins continuer de nous concentrer collectivement sur le Soudan du Sud pour guider la mise en œuvre de la paix.

Depuis le début de l'année, plus de 2 000 civils ont perdu la vie dans des conflits locaux, que des acteurs extérieurs amplifient et exploitent dans leur propre intérêt économique ou politique. Au cours du dernier trimestre, les incidents violents ont diminué de 64 % par rapport au trimestre précédent mais, à l'approche de la saison sèche, nous nous préparons à un possible regain d'instabilité.

Plusieurs facteurs sous-jacents se sont combinés pour aggraver encore la situation de ceux qui étaient déjà confrontés à des difficultés. Une insécurité alimentaire aiguë touche plus de la moitié de la population. Elle est induite par les déplacements de population dus au conflit, par les graves inondations qui ont touché 1 million de personnes, entraînant des pertes de bétail et de récoltes, et par l'aggravation de la conjoncture liée à la maladie à coronavirus (COVID-19), autant d'éléments qui viennent s'ajouter à la pauvreté déjà omniprésente.

La dernière analyse de l'insécurité alimentaire aiguë réalisée au moyen du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, a conclu que les communautés de six comtés vivent dans des conditions «proches de la famine » voire « catastrophiques ». Les travailleurs humanitaires font de leur mieux pour apporter leur aide à ceux qui sont dans le besoin, alors même que neuf d'entre eux ont été tués cette année, soit, hélas, trois fois plus qu'en 2019.

La saison sèche a toujours exacerbé ces problèmes. Les agriculteurs et les éleveurs ont perdu des cultures et du bétail et cherchent souvent à compenser leurs pertes en menant des attaques violentes les uns contre les autres. La concurrence autour de ressources limitées telles que les pâturages et l'eau culmine également dans des foyers de tension entre agriculteurs et éleveurs pendant la migration.

En prévision, nous avons mis en place cinq nouvelles bases temporaires dans les zones de conflit, conformément à notre approche du maintien et de la consolidation de la paix marquée par plus de dynamisme, de robustesse et de souplesse. Nos équipes militaires et civiles intégrées sont actuellement en place pour décourager les violences et appuyer la réconciliation, de sorte que les communautés puissent parvenir à un accord de coexistence pacifique. Cette présence s'est traduite par une nette désescalade des conflits, en particulier là où nous parvenons à établir rapidement un contact entre les parties.

Le fait que le Gouvernement sud-soudanais refuse d'autoriser la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) à accéder à de nombreuses zones a considérablement ralenti ce type d'action. Certes, ces restrictions ont été assouplies ces dernières semaines, mais nous continuerons de suivre les progrès et d'en rendre compte.

À moyen terme, l'ajout du fonds d'affectation spéciale pour la réconciliation, la stabilisation et la résilience au Soudan du Sud permettra de s'attaquer aux causes profondes de la violence. Ce mécanisme multidonateur s'appuie sur les compétences particulières des organismes des Nations Unies, des entités non gouvernementales et de la MINUSS et les met au service d'une stratégie commune.

Nos sept unités du génie ont également entrepris un important programme de construction de routes pour réparer 3 200 kilomètres de voies. L'amélioration des routes renforcera les liaisons et la communication entre les régions et permettra d'augmenter les échanges commerciaux, ce qui aura un effet incitatif sur l'économique, la création d'emplois, le développement et, surtout, la paix.

Dans l'intervalle, au niveau national, la MINUSS s'efforce de conclure des accords pour sous-tendre des aspects vitaux du processus de paix. Plusieurs forums de dialogue ont été organisés avec les partis politiques, les femmes, les jeunes, les médias et les organisations religieuses, notamment sur la question fondamentale de la rédaction de la Constitution.

Je voudrais évoquer la transformation des sites de protection des civils en camps de déplacés classiques. Ces sites de protection des civils ont été créés il y a sept ans pour protéger les populations fuyant un conflit qui faisait rage. Cette menace n'est plus d'actualité puisque la plupart des résidents font désormais quotidiennement le va-et-vient entre les camps et les villes, tout en pouvant accéder aux services d'aide humanitaire.

Ces trois derniers mois, les sites de protection des civils de Bor, Wau et Djouba ont accompli leur transformation avec succès. Celle-ci s'est faite sans heurt, grâce à une planification et des consultations conjointes, aux niveaux national et local, avec les autorités, les services de sécurité, les personnels humanitaires et les communautés de déplacés elles-mêmes. La planification est en cours à Bentiu, où le Gouvernement et l'opposition ont commencé à mener des opérations de police conjointes, et à Malakal, dont la situation est plus complexe et la transformation n'aura lieu que lorsque les conditions seront réunies.

Dans ces nouveaux camps de déplacés, la transition s'est faite sans incident et la MINUSS reste mobilisée pour accompagner les communautés déplacées. Les membres de la police des Nations Unies, qui apportent un soutien complet à leurs homologues nationaux, se sont déployés dans certains de leurs postes de police et dispensent des formations dans le domaine de la police de proximité.

Le Gouvernement, avec l’appui technique de la MINUSS, a pris possession des sites et est maintenant tenu de s’employer à trouver des solutions plus durables qui permettront aux déplacés de rentrer chez eux pour y vivre dans la sécurité et la dignité.

Je veux également mentionner brièvement l’examen stratégique indépendant de la MINUSS qui s’est achevé récemment et qui a résulté de l’évolution de la situation au Soudan du Sud. Un cessez-le-feu est en vigueur depuis trois ans et un accord de paix en place depuis deux ans, et le Gouvernement de transition fonctionne. Même si la violence infranationale est une caractéristique tragique de cette année, il convient de rappeler que l’ampleur de la violence et des déplacements est largement inférieure à 2016, lorsque la guerre entre acteurs politiques était à son paroxysme. Ces progrès ont permis de transformer les sites de protection des civils. L’évolution des circonstances nécessite également de modifier le mandat de la MINUSS, et c’est pourquoi le Conseil a demandé dans la résolution 2514 (2020) qu’il soit procédé à un examen. La stratégie future de la MINUSS crée des possibilités importantes, dont certaines sont évoquées dans l’examen stratégique indépendant.

Premièrement, même si la MINUSS est considérée comme une mission de maintien de la paix, notre tâche centrale est politique. Nous comprenons que la politique doit primer dans le cadre des efforts que nous déployons pour atteindre nos objectifs en matière de consolidation de la paix et de protection dans un pays qui souffre d’un manque persistant de volonté politique de la part de ses dirigeants s’agissant d’opérer des transformations. Celles-ci ne peuvent s’effectuer d’elles-mêmes et nécessitent que la Mission établisse un partenariat stratégique étroit avec les pays de la région et du continent.

Deuxièmement, nous avons le devoir de protéger ceux qui en ont le plus besoin. Le fait de réduire le nombre d’agents en tenue chargés de tâches passives et statiques dans les sites de protection des civils va permettre de renforcer la communication, avec un modèle de fonctionnement en étoile et une mobilité accrue, dans les zones où la vie des civils est menacée. Il est essentiel de conserver les ressources pour garantir l’agilité, la réactivité et l’efficacité de notre action. Ces changements permettront également de réduire progressivement les effectifs.

Troisièmement, le retrait des sites de protection des civils permettra de mettre l’accent sur le renforcement des capacités de la police sud-soudanaise et de lutter contre l’impunité insidieuse et persistante. À cela s’ajoutera un appui croissant aux procureurs et aux tribunaux, en se fondant sur la réussite des audiences foraines. Ce n’est qu’en étendant la primauté du droit au niveau national que nous mettrons fin à l’impunité, en particulier pour ce qui est de la violence fondée sur le genre.

Quatrièmement, tout en maintenant la dynamique du processus de paix, il convient de lancer des préparatifs pour la tenue d’élections et pour œuvrer plus activement à la réforme du secteur de la sécurité et, en fin de compte, au désarmement et à la réintégration.

Certes, il y a eu des avancées sur le plan politique, en dépit de la COVID-19. Cependant, nous sommes parfaitement conscients du fait que la mise en œuvre de l’Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud continue de stagner, et que de nombreux indicateurs accusent un retard important. Nous exhortons les parties à prendre des mesures concrètes pour insuffler un nouveau souffle au processus, et surtout à accepter des compromis afin que les dividendes de la paix que les citoyens sont en droit d’attendre se concrétisent. Comme toujours, nous nous tiendrons à leurs côtés, et nous ferons tout notre possible pour que l’avenir pacifique et prospère auquel aspire le peuple sud-soudanais devienne une réalité.

Annexe II

Exposé de M. Mark Lowcock, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence

En septembre, si les membres s'en rappellent, j'avais informé le Conseil de sécurité de l'aggravation de l'insécurité alimentaire au Soudan du Sud (voir S/2020/930, annexe I), et le lendemain, avec David Beasley et Qu Dongyu, j'avais averti le Conseil du caractère imminent de multiples situations de famine. Depuis, j'ai également fourni au Conseil une description détaillée de ce que la famine inflige au corps et à l'âme d'un être humain dans un exposé que j'ai présenté aux membres sur le Yémen (voir S/2020/1109, annexe II).

Malheureusement, les populations dans certaines parties du Soudan du Sud, comme y a fait allusion le Représentant spécial, David Shearer, sont au bord de la famine aujourd'hui. L'examen qualitatif en temps réel du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, qui vient d'être achevé, a identifié cinq comtés dans les États du Jongleï, de Ouarrap et du Bahr el-Ghazal septentrional, à savoir Akobo, Aweil-Sud, Tonj-Est, Tonj-Nord et Tonj-Sud – dans lesquels 5 à 10 % de la population ont atteint la phase 5 du Cadre intégré, ce qui signifie que ces personnes sont confrontées à un niveau « catastrophique » d'insécurité alimentaire. Dans certains endroits, le nombre de personnes en phase 5 du Cadre intégré va augmenter d'ici à juillet 2021. Même si cette analyse à l'échelle nationale n'est pas encore terminée, le Comité d'examen du Cadre intégré a également fait état d'une situation « proche de la famine » dans l'ouest du comté de Pibor la semaine dernière. On peut donc légitimement affirmer que nos craintes de septembre se sont matérialisées dans ces six comtés. Comment en sommes-nous arrivés là ?

Des millions de Sud-Soudanais ont été poussés à leur point de rupture. La violence, les inondations, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la détérioration de l'économie aggravent encore plus une crise humanitaire déjà grave, en particulier dans les six comtés que je viens de mentionner. La violence reste un des principaux facteurs d'insécurité alimentaire grave au Soudan du Sud et, en conséquence, les plus hauts niveaux d'insécurité alimentaire grave se retrouvent dans les endroits les plus touchés par la violence.

Durant la première moitié de l'année, quatre flambées de violence successives dans le Jongleï et la Zone administrative du Grand Pibor ont déplacé près de 160 000 personnes. Dans l'État de Ouarrap, où se trouvent trois des comtés qui ont atteint la phase 5 du Cadre intégré, près de 100 000 personnes ont été déplacées en raison de la violence qui a sévi de mai à juin. Deux années consécutives de fortes inondations ont encore aggravé la situation. Plus d'un demi-million de personnes dans le Jongleï et la Zone administrative du Grand Pibor et près de 400 000 personnes dans l'État de Ouarrap sont touchées par les effets conjugués des inondations et des combats. En outre, la COVID-19 et ses conséquences socioéconomiques rendent la vie encore plus difficile.

L'économie du Soudan du Sud continue de se contracter, en partie du fait de la chute des cours du pétrole. Les prix des articles de première nécessité et des vivres augmentent face à la dépréciation rapide du taux de change et à l'inflation qui en découle. Au total cette année, 7,5 millions de personnes au Soudan du Sud – ce qui, il convient de le rappeler, représente plus de 60 % de la population du pays – ont besoin d'une aide humanitaire. Ce nombre risque d'augmenter une fois que nous aurons les résultats définitifs de l'examen du Cadre intégré.

On estime qu'il y aura largement plus d'un million d'enfants de moins de 5 ans en situation de malnutrition. Ce nombre n'avait pas été aussi élevé depuis quatre ans. Les familles confrontées aux plus graves problèmes de sécurité alimentaire ont déjà

épuisé leurs stratégies d'adaptation d'urgence et dépendent donc de l'aide alimentaire pour survivre. Dans des conditions aussi extrêmes, les personnes, en particulier les femmes et les filles, n'ont guère d'autre choix que d'adopter des mécanismes d'adaptation néfastes. Les filles sont davantage exposées aux risques de mariage précoce forcé et de déscolarisation. Dans de nombreux cas, comme nous le savons, lorsque les filles quittent l'école, elles n'y retournent jamais.

Que font les partenaires humanitaires pour tenter de répondre à la nécessité grandissante de repousser la famine ? Le Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF) et le Fonds humanitaire pour le Soudan du Sud continuent de jouer un rôle important. J'ai fourni 39 millions de dollars du CERF au Soudan du Sud depuis le début de l'année, dont une grande partie vise à lutter contre l'insécurité alimentaire croissante. Cette somme englobe l'allocation de 7 millions de dollars que j'ai autorisée l'autre jour dans le contexte de l'allocation spéciale globale du CERF pour lutter contre l'insécurité alimentaire à l'échelle mondiale.

Les organismes humanitaires et les organisations non gouvernementales (ONG) au Soudan du Sud sont en train d'intensifier leur action intersectorielle dans les six comtés les plus touchés. Les organismes qui luttent contre l'insécurité alimentaire ont pu distribuer des denrées alimentaires d'urgence à près de 78 000 personnes dans le Pibor en novembre. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a élargi sa flotte aérienne afin que nous puissions acheminer plus rapidement une aide alimentaire et nutritionnelle et des services de santé dans un environnement logistique et sécuritaire difficile.

Toutefois, nous devons faire davantage. Nous avons besoin de plus de fonds pour garantir le financement des vivres, des moyens de subsistance, des services de soins de santé et d'autres programmes vitaux dans les six comtés dont j'ai parlé plus tôt, ainsi que dans l'ensemble du pays. À près de 2 milliards de dollars, le plan de réponse humanitaire du Soudan du Sud pour 2020 est le plus important jamais mis en place pour le pays. Il n'est actuellement financé qu'à hauteur des deux tiers, alors que nous approchons de la fin de l'année. Nous nous attendons à ce que les besoins soient encore plus importants l'année prochaine. Un financement précoce aiderait beaucoup à anticiper les besoins, qui devraient augmenter au début de 2021 en raison de la saison sèche, comme l'a indiqué M. Shearer.

Je tiens à rendre un hommage particulier à nos collègues humanitaires au Soudan du Sud, dirigés avec compétence et dévouement par l'adjoint de M. Shearer, Alain Noudéhou. La plupart des travailleurs humanitaires au Soudan du Sud sont eux-mêmes sud-soudanais. La réponse humanitaire dans le pays a empêché des millions de personnes de sombrer dans la famine. Les organismes humanitaires ont apporté une assistance à plus de 6 millions de personnes dans tout le pays cette année. L'UNICEF, le PAM et les organismes, en particulier les ONG avec lesquelles ils travaillent, ont déjà traité près de 600 000 enfants souffrant de malnutrition aiguë, et c'est avec satisfaction que j'indique que 94 % de ces enfants se sont rétablis. Cela montre à quel point l'aide peut être efficace si les gens reçoivent l'aide dont ils ont besoin à temps et si les humanitaires sont en mesure de faire leur travail.

Cependant, une fois de plus, comme M. Shearer l'a également signalé, il leur est de plus en plus difficile de fournir une assistance au Soudan du Sud, en particulier dans les régions du pays qui sont confrontées à l'insécurité alimentaire la plus grave. L'accès à la Zone administrative du Grand Pibor a été particulièrement ardu cette année. Des dispensaires et des entrepôts alimentaires ont été pillés à au moins 20 reprises dans le Jongleï et à Pibor. Cent quarante-quatre travailleurs humanitaires ont dû être transférés cette année en raison des menaces pesant sur leur sécurité. Mais le pire de tout, comme l'a dit M. Shearer, c'est que neuf travailleurs humanitaires ont été tués cette année au Soudan du Sud, dont huit dans le Jongleï et à

Pibor. Deux autres travailleurs humanitaires ont été tués depuis mon dernier exposé au Conseil en septembre. C’est inacceptable. Tous les travailleurs humanitaires des ONG locales et internationales, du Comité international de la Croix-Rouge et des organismes des Nations Unies, qui sont restés et continuent à fournir des services dans un environnement extrêmement difficile, doivent être protégés.

Je voudrais terminer en rappelant trois choses qui doivent être accomplies dès à présent si l’on veut éviter une aggravation du problème de la famine. D’abord et avant tout, tous les acteurs ayant une quelconque influence doivent s’efforcer de désamorcer la violence. Les partenaires humanitaires s’inquiètent d’une recrudescence de la violence au début de 2021, à l’entame de la saison sèche, car nous avons déjà connu de tels pics les années précédentes et nous sommes particulièrement préoccupés par leurs effets sur la population. Cela pourrait être catastrophique et pousser beaucoup plus de gens au bord du gouffre. De toute évidence, les efforts doivent également se poursuivre pour trouver des solutions politiques permettant de mettre fin à la violence qui est à l’origine de ces tendances à la famine.

Deuxièmement, pour dire les choses franchement, les organismes humanitaires ont besoin d’être davantage appuyés par le Gouvernement sud-soudanais s’agissant d’un accès sûr et sans entrave afin d’atteindre les personnes qui ont désespérément besoin d’aide.

Enfin, pour accroître leur assistance selon que de besoin, les organismes humanitaires doivent recevoir toutes les ressources possibles, notamment pour faire face à une grave insécurité alimentaire. Il nous faut donc des ressources supplémentaires pour le plan de réponse humanitaire. J’exhorte une fois de plus les donateurs à faire preuve de générosité et de célérité.

Annexe III

Exposé de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud

J'ai l'honneur de faire un exposé aux membres du Conseil de sécurité pour la première fois en ma qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud, et depuis le dernier exposé de mon prédécesseur, le 17 décembre 2019 (voir S/PV.8688). Dans ma déclaration, je donnerai un bref aperçu des faits nouveaux survenus au sein du Comité depuis le début de 2020.

Comme pour le Groupe d'experts, dont les membres n'ont pas pu se rendre au Soudan du Sud depuis le début de mon mandat, les travaux du Comité ont également subi les effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la plupart de nos réunions se tenant par visioconférence. Malgré cela, le Comité a continué à mener ses travaux avec efficacité et à s'acquitter de son mandat.

À ce jour, le Comité s'est réuni une fois en personne et quatre fois en visioconférence privée. Le 7 février, le Comité a entendu, à l'occasion d'une séance tenue dans la salle de conférence 7, une présentation, ouverte à tous les États Membres, du Coordonnateur du Groupe d'experts sur le Soudan du Sud, portant sur le rapport d'activité du Groupe d'experts (voir S/2019/897) et présenté en application du paragraphe 3 de la résolution 2471 (2019).

En avril 2020, le Comité a reçu une présentation du Groupe d'experts sur le Soudan du Sud concernant le rapport final du Groupe (voir S/2020/342), présenté en application du paragraphe 3 de la résolution 2471 (2019), et a examiné les recommandations y figurant par écrit.

Le 25 juin, au cours d'une visioconférence privée, le Comité a assisté à une présentation du Groupe d'experts dans le cadre d'une réunion ouverte aux États Membres de la région qui sont voisins du Soudan du Sud, portant sur le rapport final du Groupe, et a entendu un exposé du Représentant permanent du Soudan, en sa qualité de Président de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), sur les tout derniers efforts déployés par l'IGAD pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud.

Le 7 août, au cours d'une visioconférence privée, le Comité a entendu un exposé du Coordonnateur du Groupe d'experts sur le programme de travail du Groupe, dont le mandat a été renouvelé conformément à la résolution 2521 (2020). Le 16 octobre, toujours au cours d'une visioconférence privée, le Comité a entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés.

Enfin, lors de la visioconférence privée qui s'est tenue le 20 novembre, le Comité a entendu un exposé du Groupe d'experts sur son rapport d'activité présenté en application du paragraphe 18 de la résolution 2521 (2020), et a discuté des recommandations y figurant.

Depuis le début de l'année, le Comité a reçu trois demandes de dérogation à l'embargo sur les armes, dont deux ont été accordées. En outre, quatre demandes de dérogation, qui ont toutes été accordées, ont été reçues concernant les mesures d'interdiction de voyager et de gel des avoirs.

Pour terminer, je tiens à remercier les États Membres, notamment les voisins du Soudan du Sud, de leur coopération avec le Comité et de leur participation à ses réunions cette année. J'encourage les États Membres à continuer de renforcer leur coopération avec le Groupe d'experts et le Comité.

Annexe IV

Déclaration de Mme Karen Van Vlierberge, Représentante permanente adjointe de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français]

Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial du Secrétaire général Shearer et le Secrétaire général adjoint Lowcock pour leurs exposés très instructifs.

J'aborderai trois questions : premièrement, la situation politique et sécuritaire ; deuxièmement, l'augmentation inquiétante des violations de l'accord de coopération avec la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) ; et troisièmement, l'exploitation des ressources naturelles.

Dans son dernier rapport (S/2020/1180), le Secrétaire général reconnaît des progrès graduels dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, mais dans l'ensemble, nous avons été témoins d'une impasse sur de nombreux fronts. Le dernier rapport mensuel du Groupe d'experts sur le Soudan du Sud (voir S/2020/342) confirme que les dispositions en matière de sécurité ont continué de stagner. Le Gouverneur de l'État du Haut-Nil n'est toujours pas nommé. Nous espérons que la conférence de paix et de réconciliation qui se tiendra à Djouba du 16 au 19 décembre,sur le thème de la paix, la réconciliation, la guérison et l'unité chez les habitants du Haut-Nil, pourra contribuer au progrès à cet égard. L'élan politique s'est érodé en raison de la fragmentation des partis, de l'exclusion politique et des défections. Et très peu de progrès ont été réalisés en ce qui concerne les mécanismes d'application du principe de responsabilité. Le Tribunal mixte pour le Soudan du Sud n'est toujours pas établi.

C'est très décevant. Mais c'est aussi profondément inquiétant. Dans son rapport, le Secrétaire général déclare à juste titre qu'il existe un lien clair entre le retard de mise en œuvre de l'accord de paix et la violence dans le pays. Le chapitre sur la situation sécuritaire est à nouveau long en raison de nombreux incidents choquants, malgré le fait que d'importantes inondations ont réduit le niveau de violence. Ce sont les civils qui continuent de payer le lourd prix de la violence. L'augmentation continue du nombre d'enlèvements de civils, notamment de femmes, de filles et de garçons, en particulier par l'Armée/Front de salut national et d'autres éléments armés, n'est qu'un exemple. Nous exhortons toutes les parties à s'engager à nouveau à une mise en œuvre intégrale et inclusive de l'accord de paix.

Nous encourageons la MINUSS à continuer d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et le processus de paix. Et nous demandons à la Mission de continuer à protéger les civils, notamment en créant des bases opérationnelles temporaires. La Belgique est profondément préoccupée par la forte augmentation des violations de l'accord de coopération entre les autorités et la Mission. Le refus d'accès aux patrouilles de la MINUSS est totalement inacceptable. Nous exhortons le Gouvernement sud-soudanais à garantir, conformément à ses obligations internationales, un accès sans entrave à la MINUSS, pour qu'elle puisse mener à bien toutes les tâches qui lui sont confiées.

Dans le même ordre d'idées, nous sommes extrêmement préoccupés par les niveaux toujours élevés de violence contre les acteurs humanitaires, et par les obstacles à l'aide humanitaire. Rien qu'en 2020, neuf travailleurs humanitaires ont été assassinés. Le Groupe d'experts a pu déterminer que l'armée sud-soudanaise et le Service national de sécurité ont régulièrement refusé l'accès humanitaire aux zones de conflit – par exemple à Ouarrap en août de cette année. C'est inacceptable. Le droit de recevoir une assistance est un impératif humanitaire – un droit absolu pour tous les citoyens sud-soudanais.

Pour terminer, je voudrais parler brièvement de l'exploitation des ressources naturelles au Soudan du Sud. Dans son dernier rapport d'activité (voir S/2020/1141), le Groupe d'experts estime qu'il existe un risque élevé que le secteur minier – qui est de plus en plus mécanisé – attire la convoitise des groupes armés. Le Groupe d'experts fait déjà état de groupes armés bloquant l'accès aux sites miniers et aux sites d'orpaillage. Ce manque d'accès rend difficile toute enquête concernant les activités des groupes sur ces sites et l'impact sur la communauté locale. Pour cette raison, la Belgique soutient la recommandation du Groupe d'experts visant à demander à la MINUSS de faire rapport sur les zones d'insécurité et d'enquêter sur les incidents violents contre les civils liés à l'exploitation et au commerce illégaux des ressources naturelles.

Annexe V

Déclaration de M. Dai Bing, Représentant permanent adjoint de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : chinois]

Je remercie le Représentant spécial Shearer, le Secrétaire général adjoint Lowcock et l'Ambassadeur Dang Dinh Quy de leurs exposés. Sur la base du rapport du Secrétaire général (S/2020/1180), je voudrais évoquer les points suivants.

Premièrement, nous devons continuer de promouvoir le processus politique. Le Soudan du Sud, qui est engagé dans un dialogue politique actif et s'emploie à consolider le cessez-le-feu, a fait des progrès encourageants sur des questions telles la promotion de l'application de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud et la reconstitution de l'Assemblée législative nationale provisoire. Nous espérons que toutes les parties continueront d'agir en vue de promouvoir l'ensemble des intérêts à long terme du pays et de sa population, de renforcer la confiance mutuelle, de gérer correctement les divergences, de régler le plus tôt possible des questions telles que la nomination du Gouverneur du Haut-Nil et d'assumer la responsabilité principale de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. Dans ses efforts pour promouvoir le processus politique, la communauté internationale doit pleinement respecter le leadership du Soudan du Sud, aider l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement à jouer un rôle plus important, et fournir une assistance et un appui ciblés.

Deuxièmement, nous devons toute l'attention voulue aux crises humanitaires. Le Soudan du Sud est confronté à de multiples défis, notamment la maladie à coronavirus (COVID-19), les inondations et les fluctuations des cours internationaux des produits de base. Les difficultés économiques se sont intensifiées. On recense plus de 6 millions de personnes ayant besoin d'aide humanitaire et plus de 3 millions qui ne peuvent pas rentrer chez elles. Les partenaires internationaux et les institutions financières doivent accroître l'aide d'urgence pour aider le Soudan du Sud à assurer ses besoins urgents et à répondre aux besoins fondamentaux de sa population. Dans le même temps, ils doivent trouver des moyens d'aider le Soudan du Sud à reconstruire son économie, à instaurer un développement durable et à éliminer véritablement les causes profondes du conflit. La Chine livre des fournitures pour lutter contre la pandémie et une aide alimentaire d'urgence au Soudan du Sud depuis le début de la pandémie. Restée à son poste au Soudan du Sud, l'équipe médicale chinoise apporte son aide à la population. La Chine entend continuer d'accompagner le Soudan du Sud dans sa lutte contre l'épidémie et de l'appuyer dans toute la mesure de ses moyens.

Troisièmement, les sanctions contre le Soudan du Sud doivent être levées au plus vite. La pandémie de COVID-19 a une incidence relativement négative dans le pays, et les sanctions ont aggravé la situation. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine s'est récemment réuni pour demander une nouvelle fois la levée des sanctions contre le Soudan du Sud. La Chine appelle la communauté internationale à répondre à l'appel de l'Union africaine et à lever les sanctions dès que possible. Cela contribuera à inciter toutes les parties à continuer de prendre une part active au processus politique et à entretenir la dynamique encourageante actuelle. Nous espérons que l'examen à mi-parcours de l'embargo sur les armes donnera lieu à des changements et à des progrès substantiels.

Enfin, la Chine se félicite que la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) se soit employée à atténuer les effets de la COVID-19, tout en protégeant activement les civils et en fournissant un soutien technique au Gouvernement sud-soudanais. Nous espérons que la MINUSS donnera la priorité à la mise en œuvre

du mandat de l'Accord revitalisé, renforcera ses échanges avec le Gouvernement et viendra à bout des obstacles auxquels elle s'est heurtée dans l'exercice de ses fonctions. Nous sommes prêts à travailler avec la communauté internationale pour jouer un rôle constructif afin de promouvoir la paix, la stabilité et le développement économique du Soudan du Sud, et de lutter contre la pandémie qui y sévit.

Annexe VI

Déclaration de la Mission permanente de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

Après avoir écouté attentivement les exposés d'aujourd'hui, nous jugeons encourageant que le cessez-le-feu n'a toujours pas fait l'objet de violations graves et que la question de l'attribution des portefeuilles aux niveaux des États et des comtés est en grande partie réglée. Toutefois, nous sommes préoccupés par le fait que l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud n'a pas encore donné de résultats concrets en raison de la crise politique, de la violence, de l'insécurité alimentaire et de l'effondrement économique qui continuent de sévir au Soudan du Sud.

La lenteur de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé, la vague d'affrontements intercommunautaires, les violations de plus en plus nombreuses des droits de l'homme et du droit international humanitaire et les efforts limités en ce qui concerne les tâches de transition sont des sources de préoccupation particulière. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction le processus dirigé par la Communauté de Sant'Egidio, avec l'appui de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, en vue d'inclure les groupes non signataires de l'Accord à partir de janvier 2021.

Malheureusement, les avancées politiques sont inextricablement liées aux questions humanitaires et de sécurité, et la montée des violences intercommunautaires continue d'avoir des conséquences dévastatrices pour les populations vulnérables. Principales victimes de la violence sexuelle, les femmes et les enfants continuent d'être touchés de manière disproportionnée par le conflit. Nous appelons donc les parties à accentuer leurs efforts pour prévenir de tels crimes et en identifier les responsables. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction les informations selon lesquelles le Bureau du Conseiller juridique de l'Union africaine a présenté un mémorandum d'accord aux dirigeants sud-soudanais concernant la création d'un tribunal mixte pour le Soudan du Sud. Nous demandons instamment au Gouvernement de signer ce mémorandum afin d'éliminer la culture de l'impunité.

Nous sommes également très préoccupés par l'insécurité alimentaire au Soudan du Sud, où plus de 7 millions de personnes souffrent de faim et de malnutrition dans des proportions alarmantes. La dernière analyse publiée par le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire confirme que les populations de six comtés au Soudan du Sud vivent dans des conditions « proches de la famine » ou « catastrophiques » et que les populations de 73 autres comtés sont confrontées à un niveau extrêmement préoccupant d'insécurité alimentaire aiguë. Il est inacceptable que le peuple sud-soudanais continue de porter ce lourd fardeau et de subir les conséquences néfastes de ce conflit.

En ce qui concerne la participation des femmes au processus de prise de décisions, nous saluons l'annonce du Mouvement populaire de libération du Soudan selon laquelle le quota de 35 % de femmes s'appliquera aux sièges restants qui seront attribués au parti, et nous nous félicitons que les deux principaux partis nationaux soient dirigés par des femmes. Il est essentiel que les dispositions de l'Accord portant sur les questions de genre soient appliquées pleinement à tous les niveaux de nomination en faisant preuve de volonté politique. Nous accueillons également avec satisfaction l'initiative prise par le Ministère de la jeunesse et des sports de créer un fonds de développement des entreprises pour les jeunes. Le renforcement des capacités des jeunes est un élément essentiel du processus de paix au Soudan du Sud.

Il sera crucial d’accorder une plus grande attention aux tâches de transition restantes dans les domaines de la gouvernance, de la sécurité, de l’économie, de l’aide humanitaire et de la justice transitionnelle. Lorsque ces dispositions seront appliquées concrètement, elles ouvriront la voie à l’édification de l’État au Soudan du Sud.

Étant donné que notre mandat au Conseil touche à sa fin et que nous nous exprimons pour la dernière fois sur cette question, nous espérons que toutes les parties au conflit feront preuve d’un esprit d’initiative et d’une volonté politique véritables dans un avenir proche et que le processus de paix continuera d’avancer dans l’intérêt d’une population qui a beaucoup trop souffert.

Annexe VII

Déclaration de M. Gert Auväärt, Représentant permanent adjoint de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie M. Shearer, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), et le Secrétaire général adjoint Lowcock de leurs exposés.

Je souhaite commencer sur une note positive et saluer l'attribution de portefeuilles aux niveaux des États et des comtés. Cependant, en règle générale, les rapports détaillés du Groupe d'experts (voir S/2020/342) et du Secrétaire général (S/2020/1180) sont des lectures peu réjouissantes. La mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud est à l'arrêt et les délais fixés pour l'unification militaire et les institutions gouvernementales ne sont pas pris suffisamment au sérieux. Les réformes économiques et la création d'institutions clefs de justice transitionnelle, notamment les tribunaux mixtes, n'ont pas été réalisées et le Haut-Nil n'a toujours pas de gouverneur. Nous continuons d'espérer sa nomination, qui facilitera les efforts de médiation au niveau local.

Nous demeurons profondément préoccupés par le fait que des groupes de défense civile lourdement armés restent largement impliqués dans la violence infranationale ainsi que par l'incidence de cette violence sur les civils. Nous craignons que la violence ne se poursuive durant la saison sèche, qui commencera dès le mois prochain. La hausse continue du nombre d'enlèvements de civils, notamment des femmes et des enfants, en particulier par le Front de salut national et d'autres éléments armés, reste une préoccupation majeure. Les acteurs politiques manipulent de plus en plus la violence au niveau local, ce qui a pour effet de prolonger le conflit national. À la lumière des terribles violations des droits de l'homme qui sont commises, nous continuons d'appuyer les sanctions et l'embargo territorial sur les armes. Les allégations selon lesquelles l'embargo sur les armes nuit à la capacité à équiper une armée unitaire, et par conséquent aux perspectives de paix, sont trompeuses car certaines dispositions de l'embargo prévoient des dérogations.

On ne saurait selon nous trop insister sur l'importance de l'application du principe de responsabilité. Pour le Soudan du Sud, il devrait également être primordial d'enrayer le cycle de violence et de créer des conditions qui permettent à son peuple de bénéficier des dividendes de l'accord de paix. Nous encourageons donc les autorités sud-soudanaises à promouvoir les initiatives locales de responsabilisation dans le respect des normes du droit international humanitaire.

D'une manière générale, la situation humanitaire dans le pays reste désastreuse, et elle s'est aggravée pendant la saison des pluies. Les fortes précipitations ont provoqué de nombreux déplacements et les conditions de sécurité alimentaire se sont détériorées. Malheureusement, l'accès humanitaire s'est également détérioré, principalement du fait de l'hostilité dont continuent de faire l'objet les travailleurs humanitaires. Nous prions le Gouvernement sud-soudanais de nous aider à acheminer l'aide humanitaire, qui est une question de vie ou de mort pour tant de personnes. Malheureusement, la MINUSS fait face à une augmentation exponentielle du déni d'accès pour ses patrouilles. Nous prions les autorités sud-soudanaises de ne pas obstruer le processus de paix, mais plutôt de contribuer à le mener à bien.

Enfin et surtout, je tiens à remercier le Groupe d'experts, le personnel de la MINUSS et David Shearer de leur travail remarquable dans un environnement très difficile.

Annexe VII

Déclaration de M[me] Nathalie Broadhurst Estival, Représentante permanente adjointe de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais et français]

Je tiens à remercier M. Shearer, M. Lowcock et le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud pour leurs exposés extrêmement complets. Je voudrais pour ma part insister sur quatre points.

Premièrement, la France est préoccupée par l'absence de progrès dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Nous saluons les avancées sur la répartition des portefeuilles au niveau des États et des comtés. Nous regrettons cependant le retard dans la formation de l'Assemblée législative nationale provisoire et la nomination du Gouverneur du Haut-Nil, de même que le manque de progrès en matière de participation des femmes et des jeunes. Dans le domaine de la sécurité et de la lutte contre l'impunité, la constitution des forces unifiées et la mise en place du Tribunal mixte pour le Soudan du Sud doivent avancer plus rapidement.

Deuxième point, la situation sécuritaire s'est certes améliorée depuis 2018 et le cessez-le-feu reste dans l'ensemble respecté par les parties, comme cela a été indiqué. Mais la diminution relative des violences au cours des derniers mois ne doit pas faire perdre de vue que les conditions restent réunies pour une reprise des violences avec la saison sèche. Les facteurs de conflit sont aggravés par l'absence de perspective positive sur la mise en œuvre de l'Accord de paix mais également, et on l'a vu lors des exposés, par la dégradation de la situation économique et humanitaire.

La France appelle à ce titre toutes les parties au respect de leurs obligations en vertu du droit international humanitaire. Nous condamnons les attaques contre les travailleurs humanitaires. Elles ont fait 14 morts en 2020. Ces violences ne doivent pas rester impunies. Il importe que les groupes responsables soient sanctionnés plus systématiquement par le Conseil. Alors que les besoins humanitaires sont immenses, que certaines régions sont au bord de famine, les travailleurs humanitaires doivent pouvoir circuler sans entrave et sans peur d'être pris pour cible.

La multiplication d'enlèvements de civils dans la région de l'Équatoria, qui est imputable aux groupes armés qui restent actifs dans cette région, est également préoccupante. La France salue à ce titre les efforts de médiation de la Communauté de Sant'Egidio pour établir des ponts avec les groupes armés non signataires de l'Accord de 2018.

Dans un contexte, comme nous le voyons, extrêmement difficile, la France félicite la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour son engagement, pour ses efforts d'adaptation et l'ensemble de son travail. Je pense en particulier au transfert de responsabilité des sites de protection des civils aux autorités sud-soudanaises. Nous examinerons avec attention, bien sûr, la revue stratégique pour que le mandat de la Mission soit davantage orienté vers un objectif réaliste, tenant compte de la volonté des parties. La protection des civils et la facilitation de l'accès humanitaire resteront, bien entendu, en tout état de cause au cœur des priorités de la Mission. Les autorités sud-soudanaises doivent monter en compétence dans ce domaine, avec l'appui de la MINUSS à leurs côtés, bien sûr. Je salue la MINUSS pour son action et je rappelle à ce titre que les restrictions à sa liberté de mouvement ne sont pas acceptables.

Enfin, la France soutient également le maintien du régime de sanctions mis en place par la résolution 2206 (2015), y compris l'embargo sur les armes dont la mise en œuvre doit être améliorée à la fois par le Soudan du Sud mais également par les États de la région. Les entraves à l'action de la MINUSS, comme les attaques contre le personnel humanitaire, sont des motifs de désignation que le Conseil doit utiliser au vu des défis sur le terrain.

Annexe IX

Déclaration de M. Christoph Heusgen, Représentant permanent de l’Allemagne auprès de l’Organisation des Nations Unies

En comparaison avec ses efforts au Yémen, le Conseil a fait quelques progrès concernant le Soudan du Sud ces deux dernières années. Certaines des dispositions de l’Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud ont été mises en œuvre. Nous avons constaté une diminution de la violence dans le pays. Le Gouvernement provisoire et la plupart des gouverneurs sont en place. Au cours des deux dernières années, les sites de protection des civils ont été progressivement transformés en camps de personnes déplacées. Nous avons réalisé des progrès et je pense que nous devons le reconnaître.

Mais hélas, nous constatons encore de nombreuses lacunes et des évolutions négatives. Un certain nombre de tâches essentielles de l’Accord de paix n’ont toujours pas été mises en œuvre, tout comme les dispositions transitoires de sécurité. Nous n’avons toujours pas de forces de sécurité unifiées. L’Assemblée législative nationale provisoire n’a pas été mise en place. Nous continuons de voir des violences dans plusieurs poches du pays. Les principales institutions de justice transitionnelle n’ont pas été établies.

Je voudrais reprendre les propos du Représentant spécial du Secrétaire général David Shearer et souligner l’importance que revêt la mise en place d’institutions de justice transitionnelle. Elles sont nécessaires pour lutter contre l’impunité. Les violations massives des droits de l’homme se poursuivent, tout comme la violence fondée sur le genre. L’impunité doit cesser et les responsables doivent répondre de leurs actes. Faute de quoi, il n’y aura ni paix ni réconciliation dans le pays. Il s’agit là d’un thème récurrent. Nous en avons discuté hier à propos du Yémen. Nous le voyons en Syrie. Ceux d’entre nous qui se sont rendus en Colombie ont vu à quel point l’application du principe de responsabilité est importante pour le processus de paix. En ce qui concerne la participation des femmes et de la société civile, l’objectif de 35 % n’a pas été atteint.

La situation humanitaire est aggravée par les inondations. Le Soudan du Sud nous offre un exemple de plus des répercussions des changements climatiques sur la sécurité. Nous sommes alarmés par le fait qu’un grand nombre de personnes sont confrontées à la famine. Les travailleurs humanitaires se trouvent de plus en plus menacés. Neuf travailleurs humanitaires tués, c’est neuf de trop. Les responsables de ces meurtres doivent être traduits en justice.

Je pense qu’il est extrêmement regrettable que l’Ambassadeur du Soudan du Sud ne soit pas présent à la présente réunion. Nous lui avons déjà demandé d’assister à ces débats. Je considère qu’il s’agit là d’un manque de respect envers le Conseil de sécurité. Ça l’est également envers les pays qui envoient leurs Casques bleus et leurs policiers au Soudan du Sud et envers ceux qui sont d’importants donateurs d’aide humanitaire. J’aurais prié l’Ambassadeur de demander à son gouvernement de cesser enfin d’entraver les déplacements de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) dans le pays. La MINUSS accomplit un travail formidable pour instaurer la paix et la sécurité dans le pays et il est inacceptable qu’elle n’ait pas un libre accès à toutes les zones. J’aurais également prié l’Ambassadeur de faire savoir à sa capitale qu’il devait y avoir davantage de transparence financière et une accélération des réformes en matière de gouvernance financière dans le pays. Nous savons que le Soudan du Sud dispose d’un certain nombre de ressources. Il est incompréhensible qu’un pays potentiellement riche ait une population confrontée à la famine. Il reste beaucoup à faire, et nous venons d’entendre parler de l’exploitation illégale des ressources. C’est une question sur laquelle la MINUSS doit se pencher.

Au Conseil, nous sommes largement d'accord. Le seul point de divergence majeur entre nous concerne les sanctions. Je ne peux tout simplement pas souscrire à l'argument selon lequel nous devrions lever les sanctions et l'embargo sur les armes. David Shearer nous a dit que nous n'avons toujours pas de forces de sécurité unifiées. La chaîne de commandement est fragmentée. Certaines unités sont prêtes à reprendre le conflit. La levée de l'embargo sur les armes dans cette situation ne ferait qu'alimenter le conflit et faire plus de victimes. Dans l'un des arguments avancés, on nous exhortait à lever les sanctions en raison de la maladie à coronavirus (COVID-19). C'est un argument auquel je ne peux tout simplement pas souscrire intellectuellement.

Je propose que tous ceux qui veulent désespérément envoyer des armes au Soudan du Sud augmentent plutôt les livraisons de biens humanitaires. Il y a des personnes sanctionnées qui ont commis des crimes graves et des violations des droits de l'homme. Voulons-nous promouvoir l'impunité et affaiblir le principe de responsabilité en levant les sanctions ? Non. Je considère que les sanctions sont un facteur très important pour stabiliser le processus de paix au Soudan du Sud.

En guise de conclusion, je tiens à remercier mon collègue l'Ambassadeur du Viet Nam pour son dur labeur à la présidence du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud. Je remercie également le Secrétaire général adjoint Mark Lowcock et, enfin et surtout, le Représentant spécial David Shearer. Au cours des deux dernières années, j'ai été très impressionné par le travail de M. Shearer et je le remercie d'être si fidèle à ses principes. J'appuie sans réserve la proposition qu'il a faite concernant le processus d'examen de la MINUSS pour adapter la Mission aux réalités changeantes sur le terrain. Je pense également que nous devons poursuivre l'action qu'il mène et protéger les civils dans les régions du pays où ils sont encore menacés.

Annexe X

Déclaration de M. Dian Triansyah Djani, Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je me fais l'écho des autres membres du Conseil de sécurité pour remercier les intervenants de leurs exposés éclairants.

L'Indonésie prend acte des progrès accomplis dans l'application de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, notamment concernant l'attribution de postes au niveau des États et des comtés. Mais malgré ces progrès, la situation humanitaire et la violence intercommunautaire persistante restent très préoccupantes. Dans un tel contexte, je voudrais souligner trois points.

Premièrement, nous devons apporter une réponse immédiate à la situation humanitaire. Plus de 1,6 million de personnes sont déplacées dans le pays et plus de 1 million sont touchées par les fortes pluies et les inondations, aussi l'aide humanitaire est-elle essentielle. La situation actuelle rend d'autant plus inquiétantes les attaques persistantes contre les travailleurs humanitaires et les secours. L'Indonésie condamne ces attaques et appelle les autorités et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) à protéger l'ensemble du personnel et des installations humanitaires.

De plus, nous notons avec inquiétude l'augmentation du nombre de violations de l'Accord sur le statut des forces. L'Indonésie appelle toutes les parties à respecter la liberté de circulation du personnel de la MINUSS, en particulier pour l'acheminement de l'aide humanitaire. Nous exhortons le Gouvernement sud-soudanais à renforcer sa coopération avec la Mission afin de veiller à ce qu'une aide humanitaire soit effectivement fournie à la population sud-soudanaise.

Deuxièmement, il faut avancer sur la voie du processus politique. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport (S/2020/1180), la multiplication des affrontements intercommunautaires est étroitement liée à un processus politique au point mort, en particulier pour ce qui est de la mise en œuvre des dispositions transitoires de sécurité. Toutes les parties prenantes, en particulier la MINUSS, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et l'Union africaine, doivent intensifier leurs efforts pour aider le Gouvernement sud-soudanais à élargir le dialogue et à promouvoir le compromis pour relancer le processus dans l'impasse.

L'Indonésie salue les efforts inlassables déployés par la MINUSS dans l'exercice de ses bons offices pour mobiliser toutes les parties prenantes afin qu'elles promeuvent la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. Avant l'éventuelle reconfiguration de son mandat, nous soulignons qu'il importe de renforcer le rôle de la MINUSS dans la facilitation du dialogue et la mobilisation de la communauté.

Mon troisième point concerne la définition des critères régissant la levée des sanctions. L'Indonésie est convaincue que le régime de sanctions ne doit viser qu'à créer un environnement pérenne et favorable à l'appui du processus de paix. Les sanctions ne doivent jamais être considérées comme des mesures punitives, mais strictement servir de moyen bien pensé permettant de faire clairement progresser le processus de paix. Nous soulignons que le rôle des sanctions s'agissant de faciliter la mise en œuvre de l'Accord revitalisé doit rester au cœur du processus de définition des critères relatifs aux sanctions imposées contre le Soudan du Sud. En outre, nous voulons souligner à quel point il importe de mobiliser la région pour garantir l'efficacité des sanctions à l'appui le processus de paix.

Le Soudan du Sud se trouve véritablement à une jonction critique de son cheminement vers la paix. Toutes les parties concernées doivent jouer effectivement leur rôle pour garantir que les progrès obtenus seront pérennes et mis à profit. L'Indonésie reste déterminée à accompagner le Soudan du Sud vers une paix durable.

Annexe XI

Déclaration de Mme Anna Evstigneeva, Représentante permanente adjointe de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : russe]

Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, David Shearer, pour son exposé sur la situation au Soudan du Sud. La Russie appuie l'action des Casques bleus et les bons offices de M. Shearer, qui sont une composante importante des efforts de la communauté internationale pour stabiliser la situation au Soudan du Sud. Nous remercions aussi les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud.

Nous avons pris bonne note de l'évaluation de la situation humanitaire dont nous a fait part le Secrétaire général adjoint Mark Lowcock, ainsi que de l'exposé sur les activités du Comité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud (voir S/2020/1225), et nous tenons à saluer le travail évident accompli par le Représentant permanent du Viet Nam en sa qualité de Président de cet organe subsidiaire du Conseil.

L'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud porte ses fruits et les parties sont déterminées à le mettre en œuvre. Certes, nous constatons quelques écueils au regard de sa mise en œuvre complète, mais il est important que les Sud-Soudanais fassent preuve de volonté politique pour trouver un terrain d'entente.

Nous jugeons encourageantes les décisions prises le 9 décembre par la présidence sud-soudanaise, composée du chef de l'État et des Vice-Présidents, sur un certain nombre de questions clefs, notamment la formation de neuf gouvernements au niveau des États, la confirmation des organes directeurs à l'échelon des comtés et l'intention de procéder à la formation des deux chambres du parlement de transition.

Nous attendons avec intérêt que se poursuive la mise en œuvre des dispositions transitoires, y compris celles qui ont pris du retard. Seule une mise en œuvre pleine et entière des engagements pris par les parties permettra de renforcer la confiance mutuelle et d'éviter de répéter les erreurs du passé.

Nous constatons, parmi les réfugiés et déplacés sud-soudanais, une tendance régulière à regagner leur lieu de résidence permanente, tendance principalement liée à la mise en œuvre des mesures de confiance et aux contacts entre les parties adverses sur le terrain. Il est important que le cessez-le-feu continue d'être respecté. Nous appelons ceux qui n'ont pas signé l'Accord revitalisé à rejoindre le processus d'édification de l'État. Nous soulignons le rôle de médiation important que joue la Communauté de Sant'Egidio dans ce contexte.

Il ne fait aucun doute que le rôle principal s'agissant d'accompagner le processus de paix au Soudan du Sud doit être joué par les acteurs de la région. Nous saluons les efforts que déploient l'Autorité intergouvernementale pour le développement et l'Union africaine et qui incarnent le principe des solutions africaines aux problèmes africains. Nous tenons également à souligner la normalisation des relations entre le Soudan du Sud et ses voisins, notamment avec le rétablissement de leurs liens économiques, ce qui devrait avoir un effet positif sur la stabilisation globale de la sous-région de l'Afrique de l'Est.

Pour terminer, nous voulons souligner une fois de plus que les progrès du processus de paix au Soudan du Sud ont été obtenus grâce à la volonté politique des parties et aux efforts des médiateurs régionaux plutôt que par la pression des sanctions, et encore moins des restrictions unilatérales. Nous espérons que, conformément à la résolution 2521 (2020), des critères de référence seront élaborés pour permettre l'examen du régime de sanctions en vue de l'adapter aux réalités sur le terrain.

Annexe XII

Déclaration de Mme Halimah DeShong, Représentante permanente adjointe de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l’Organisation des Nations Unies

Avant tout, qu’il me soit permis, au nom des trois pays africains membres du Conseil de sécurité, à savoir l’Afrique du Sud, le Niger et la Tunisie, et de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de remercier de leurs exposés complets M. David Shearer, Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mark Lowcock, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, et M. Dang Dinh Quy, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud.

Les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines se félicitent des avancées récentes réalisées dans le cadre du processus de paix au Soudan du Sud. En particulier, nous félicitons les parties à l’Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud de leur détermination à achever la formation du Gouvernement provisoire d’union nationale revitalisé et à régler les questions ayant trait à la mise en place de l’Assemblée législative nationale provisoire et du Conseil des États. Ces évolutions témoignent de l’importance du dialogue dans la quête de paix et de développement durables, ainsi que de la détermination du Gouvernement de transition à mettre les différends de côté et à appliquer pleinement l’Accord revitalisé.

Comme nous l’avons déjà souligné, le Soudan du Sud est une jeune démocratie qui est déterminée à s’attaquer aux défis de cette époque imprévisible, en particulier compte tenu de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui est sans précédent. Nous attendons donc avec intérêt la convocation d’une conférence nationale à Djouba, qui permettra à toutes les communautés de l’État du Haut-Nil de régler les questions en suspens et de nommer finalement leur gouverneur.

Nous réitérons également la nécessité de veiller à ce que le quota minimum de 35 % de femmes au sein des institutions du Gouvernement de transition soit respecté. Par ailleurs, nous félicitons le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l’application des dispositions transitoires de sécurité et la Commission mixte de suivi et d’évaluation reconstituée d’avoir respecté ce quota, avec respectivement une représentation des femmes de 41 % et de 35 %.

Le processus de paix se trouve à une étape cruciale et n’aurait qu’à gagner de l’inclusion des parties qui n’y participent pas encore. En conséquence, les trois membres africains et Saint-Vincent-et-les Grenadines appellent les parties non signataires de l’Accord revitalisé à tirer profit de la dynamique actuelle, à régler leurs différends et à s’associer au processus de paix.

En dépit de ces évolutions positives, le Soudan du Sud reste confronté à des problèmes multiformes, comme l’indique le dernier rapport du Secrétaire général (S/2020/1180). Les trois membres africains et Saint-Vincent-et-les Grenadines prennent note de ces problèmes avec préoccupation et souhaitent partager quelques perspectives.

En matière de sécurité, nous notons avec satisfaction que le cessez-le-feu a continué d’être respecté et que dans l’ensemble, la violence politique a baissé dans l’ensemble du pays. Ces évolutions sont essentielles pour garantir la poursuite du processus de paix. Cependant, nous prenons également note de la lenteur de la mise en œuvre des réformes dans le secteur de la sécurité et nous exhortons les autorités à promouvoir des initiatives visant à lutter contre la violence intercommunautaire dans les États de l’Équatoria-Oriental, de Jongleï, des Lacs, de l’Unité et du Haut-Nil. Nous appelons également la communauté internationale à fournir un appui à cet

égard, en particulier en facilitant la pleine opérationnalisation des forces unifiées, qui sont cantonnées dans divers sites d'entraînement et attendent la remise de leurs diplômes et leur déploiement.

Sur le front socioéconomique et humanitaire, nous sommes profondément préoccupés par la situation humanitaire catastrophique, qui a été aggravée par la pandémie ; les effets néfastes des changements climatiques, qui ont provoqué des inondations dévastatrices, touchant plus d'un million de personnes ; la détérioration de la situation économique, provoquée par la chute du cours du pétrole ; et les graves violations des droits de l'homme. Nous soulignons qu'il importe de respecter le droit international, notamment en se conformant au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme, ainsi qu'à l'accord sur le statut des forces.

De même, la protection des civils, en particulier les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants, reste d'une importance capitale. Dans ce contexte, nous saluons la mise en service du premier tribunal pour les mineurs et chargé de juger les affaires liées à la violence fondée sur le genre au Soudan du Sud, dont la création représente une décision historique et souligne la détermination du Gouvernement de transition à lutter contre l'impunité pour les infractions fondées sur le genre et à traduire leurs auteurs en justice au Soudan du Sud.

Enfin, les trois membres africains et Saint-Vincent-et-les Grenadines prennent note avec satisfaction de la faculté d'adaptation des partenaires humanitaires du Soudan du Sud et encouragent la communauté internationale à continuer de contribuer au plan de réponse humanitaire pour le Soudan du Sud, en vue d'assurer intégralement son financement, à hauteur de 1,9 milliard de dollars. Nous appelons également à la levée des mesures coercitives unilatérales à la lumière de la pandémie de COVID-19, afin de permettre au Gouvernement de transition de répondre aux besoins de la population.

Les réalités contemporaines exigent que nous renforcions notre aide au Soudan du Sud. La pandémie de COVID-19 représente un obstacle monumental et complique la tâche. Néanmoins, le Soudan du Sud montre qu'il est déterminé à réaliser les aspirations de son peuple. Pour garantir une paix durable dans le pays, l'Accord revitalisé doit être mis en œuvre de manière globale et dans les meilleurs délais.

Pour terminer, les trois membres africains et Saint-Vincent-et-les Grenadines tiennent à exprimer leur solidarité au Gouvernement et au peuple sud-soudanais. Nous réitérons nos remerciements et notre appui pour les efforts importants que déploient la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'Union africaine, l'Union européenne et la Communauté de Sant'Egidio en vue d'instaurer une paix et une stabilité durables dans le pays.

Annexe XIII

Déclaration de M. Jonathan Allen, Représentant permanent adjoint du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens en premier lieu à remercier l'Ambassadeur Dang Dinh Quy pour le point qu'il a fait, ainsi que le Représentant spécial Shearer et le Secrétaire général adjoint Lowcock. Dans les exposés qu'ils ont présentés aujourd'hui, ils ont brossé un tableau sombre de la situation humanitaire catastrophique et qui se détériore dans laquelle se trouvent des millions de personnes au Soudan du Sud, et ont souligné la nécessité urgente de mettre pleinement en œuvre l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Je note ce qu'a dit David Shearer concernant le fait que l'échelle de la violence n'est pas comparable à ce qu'elle était par le passé – ce qui est heureux – mais il est triste et grave que plus de deux ans après la conclusion de l'accord de paix et plus d'un an après la visite du Conseil à Djouba, des millions de personnes au Soudan du Sud n'aient pas encore profité véritablement des dividendes de la paix.

Cette année, nous avons observé l'augmentation de l' insécurité alimentaire, qui touche des millions de personnes et a été provoquée par la violence infranationale, la lenteur de la mise en œuvre de l'Accord et des inondations sans précédent. Comme l'a clairement dit Mark Lowcock, la dernière analyse du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, publiée vendredi, montre que l'ouest du comté de Pibor est confronté à un risque imminent de famine et que des milliers d'autres personnes vivent dans des conditions proches de la famine dans cinq autres comtés. La résolution 2417 (2018) oblige le Conseil à prendre des mesures lorsque nous constatons un lien évident entre le conflit et l'insécurité alimentaire, ce qui est clairement le cas au Soudan du Sud.

La situation continuera de s'aggraver si nous n'agissons pas. Le moment est venu de nous mobiliser et de faire preuve d'initiative. Le Royaume-Uni est un des principaux donateurs humanitaires au Soudan du Sud. En octobre, nous nous sommes engagés à verser 10 millions de dollars d'aide supplémentaires en sus de notre aide humanitaire initiale, ce qui porte notre contribution totale à 218 millions de dollars au cours du dernier exercice budgétaire. Toutefois, l'appui international et l'aide humanitaire ne peuvent pas permettre de régler la situation à eux seuls. La responsabilité revient en fin de compte au Gouvernement sud-soudanais. Il est très regrettable que le représentant du Soudan du Sud ait une fois de plus décliné de présenter une demande au titre de l'article 37 pour se joindre à nous aujourd'hui au Conseil, alors que nous examinons le sort de millions de ses compatriotes.

Nous appelons le Gouvernement sud-soudanais à reconnaître la gravité de la situation, à appuyer la publication de l'analyse complète du Cadre intégré et à coopérer avec les partenaires humanitaires et à leur garantir un accès sans entrave. Les tentatives d'entraver le processus du Cadre intégré ne profitent à personne, et même si l'aide humanitaire est cruciale, la vérité est que la crise ne pourra être réglée que si les dirigeants sud-soudanais font preuve de la volonté politique nécessaire.

Nous devons également reconnaître que cette crise a été provoquée par l'homme. Les cycles de violence successifs ont provoqué des déplacements forcés de civils, des enlèvements et une augmentation notable des cas de violence sexuelle et fondée sur le genre. Nous accueillons avec satisfaction les mesures prises afin de renforcer les institutions au niveau des États et nous saluons l'engagement pris la semaine dernière de mener à bien le processus de nomination aux niveaux des États et des comtés, ce qui est important. Néanmoins, nous devons veiller à ce que ces structures apportent des changements réels et positifs dans la vie des populations et à ce que les gouverneurs et les fonctionnaires des États garantissent un accès humanitaire sans entrave en tant que priorité immédiate.

La stabilité est vitale et ne peut être obtenue que par un processus pleinement inclusif. Nous nous félicitons que les non-signataires de l'Accord revitalisé se soient récemment engagés de nouveau à respecter l'Accord de cessation des hostilités entre le Gouvernement de la République du Soudan du Sud et le Mouvement/l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition, et appelons toutes les parties à continuer de participer de manière constructive au processus de Rome. Je voudrais également en appeler à nouveau aux dirigeants sud-soudanais pour qu'ils garantissent la participation pleine, égale et effective des femmes à ce processus.

Le risque bien réel de famine devrait être un signal d'alarme pour nous tous. Dans un contexte de recrudescence de la crise, nous exhortons toutes les parties à redoubler d'efforts pour parvenir à une paix et une stabilité durables. C'est pourquoi il est essentiel de veiller à ce que la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud puisse s'acquitter de son mandat sans entrave. Les obstacles bureaucratiques et physiques constituent une violation directe de l'Accord revitalisé, de l'accord sur le statut des forces et des normes internationales en matière de maintien de la paix.

Enfin, alors que nous approchons de la fin de la première décennie du Soudan du Sud en tant que pays indépendant, notre espoir demeure qu'un partenariat puisse être forgé entre la communauté des donateurs, l'ONU et le Gouvernement sud-soudanais et que 2021 soit l'année d'un effort renouvelé pour aider à mettre fin à la catastrophe humanitaire qui sévit dans le pays. Le Gouvernement sud-soudanais doit considérer la communauté des donateurs et l'ONU comme des partenaires qui l'aident à résoudre la crise, et les dirigeants du pays doivent donner la priorité à leur peuple.

Annexe XIV

Déclaration de M. Rodney Hunter, Coordonnateur politique à la Mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général Shearer de son dévouement en faveur du Soudan du Sud et de son exposé d'aujourd'hui. L'exposé du Secrétaire général adjoint Lowcock sur la situation humanitaire nous rappelle que nous devons tous faire front commun pour lutter contre la faim au Soudan du Sud. Nous remercions également notre collègue vietnamien d'avoir fait le point sur les activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud.

Aujourd'hui, les États-Unis saluent les progrès réalisés dans l'application de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, la formation du Gouvernement provisoire d'union nationale et la mise en place des institutions. Nous nous félicitons également de l'annonce faite le 9 décembre par la présidence sud-soudanaise d'un accord relatif au pourvoi rapide de tous les postes de fonctionnaires au niveau des États et des comtés, ainsi qu'à l'Assemblée législative nationale provisoire. Les États-Unis espèrent que ces nominations seront faites le plus rapidement possible. Nous apprécions à leur juste valeur les efforts nationaux, régionaux et internationaux déployés pour appuyer la réalisation de la paix au Soudan du Sud.

Cependant, pour beaucoup au Soudan du Sud, la paix reste insaisissable. Pas plus tard que la semaine dernière, mes collègues y ont rencontré un groupe de personnes déplacées. Ce ne sont que quelques-unes des plus de 1,6 million de personnes qui ne peuvent toujours pas rentrer chez elles en raison de l'instabilité des conditions de sécurité. Un représentant de ce groupe nous a dit : « La paix, tout le monde n'a que ce mot à la bouche, mais on ne la voit pas. Il n'y a pas de paix. »

La violence au niveau infranational continue de faire des victimes civiles, les femmes et les filles continuent de subir des violences sexuelles liées au conflit et les travailleurs humanitaires, comme cela a été indiqué, continuent d'être tués. Les inondations et la violence continuent de menacer la population civile, en particulier dans l'État de Jongleï, où les acteurs humanitaires auront besoin d'un accès complet, sûr et sans entrave pour lutter contre la famine qui y sévit aujourd'hui même. Comme nous l'indiquent les données récemment publiées du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, des centaines de milliers de personnes au Soudan du Sud sont en danger immédiat de mourir de faim dans des conditions que nous n'avons pas vues depuis 2017, la dernière fois que la famine a été déclarée.

Le moment est venu pour nous tous, et en particulier pour les dirigeants sud-soudanais, de redoubler d'efforts pour assurer la mise en œuvre résolue du processus de paix. Le Gouvernement doit travailler diligemment pour instaurer la confiance, consolider les acquis de la paix et continuer à progresser, en particulier dans les domaines de la gouvernance, des dispositifs de sécurité et de la justice transitionnelle. La mise en œuvre doit tenir compte des besoins et des perspectives des femmes et des filles, des jeunes et des personnes déplacées et apporter des avantages tangibles à la population sud-soudanaise. Elle doit inclure la participation pleine, effective et véritable des femmes dans toutes les sphères et à tous les niveaux de la direction politique et du processus de paix.

Elle doit également encourager la pleine application des dispositions du chapitre V de l'Accord revitalisé relatives à la justice transitionnelle, notamment la création d'un tribunal mixte, d'une autorité d'indemnisation et de réparation et d'une commission vérité, réconciliation et apaisement. Ces efforts de justice sont essentiels pour mettre fin au cycle

de la violence et appuyer la reprise. Nous encourageons l'Autorité intergouvernementale pour le développement et d'autres partenaires régionaux qui restent directement intéressés par la stabilité de la région à jouer un rôle plus proéminent.

Les États-Unis demeurent le plus grand fournisseur de fonds d'aide humanitaire au Soudan du Sud et ont accru leur aide pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Au cours de l'exercice 2020, les États-Unis ont fourni près de 982 millions de dollars d'aide humanitaire pour appuyer la réponse à la crise au Soudan du Sud ainsi que les réfugiés sud-soudanais se trouvant dans les pays voisins. Cependant, les besoins sont clairement supérieurs aux fonds disponibles. Les donateurs devront immédiatement et sensiblement augmenter leurs contributions au Soudan du Sud afin de sauver des vies.

Nous continuons d'appuyer fermement la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et son action salvatrice pour protéger les civils dans le conflit. Nous saluons et encourageons la poursuite des déploiements de la MINUSS dans l'État de Jongleï et ailleurs, afin d'assurer la protection des civils et de décourager les violences à leur encontre.

La protection des civils, y compris des personnes déplacées, reste une tâche essentielle. Alors que la MINUSS poursuit la transformation des sites de protection des civils en camps de personnes déplacées, ainsi que le transfert de la responsabilité de la sécurité au Gouvernement sud-soudanais, nous appelons à une coordination et une transparence véritables avec la communauté humanitaire et les personnes déplacées elles-mêmes. Toute transition future doit être fondée sur les conditions de sécurité, mais aussi sur les souhaits et les besoins des personnes déplacées.

Nous attendons avec intérêt d'entamer le processus de renouvellement du mandat de la MINUSS l'année prochaine. Nous prévoyons de travailler en étroite collaboration avec le Soudan du Sud et tous les membres du Conseil pour veiller à ce que la MINUSS puisse relever les défis auxquels le pays se heurte actuellement.

En ce qui concerne les sanctions, le Conseil de sécurité s'est engagé à réexaminer continuellement toutes les mesures de sanctions contre le Soudan du Sud et s'emploie à établir un processus clair de définition des objectifs de référence pour évaluer l'embargo sur les armes. Les déclarations publiques répétées des dirigeants sud-soudanais selon lesquelles l'embargo sur les armes devrait être levé pour permettre l'achat d'armes destinées à approvisionner les forces unifiées sont fallacieuses. Il existe déjà une procédure de dérogation claire à l'embargo sur les armes que le Gouvernement sud-soudanais peut utiliser s'il a besoin d'armes ou de matériel pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord revitalisé.

Je n'ai pas besoin de rappeler au Conseil quelles ont été les conséquences dévastatrices pour la stabilité dans la région et pour la population sud-soudanaise lorsque les forces gouvernementales et d'opposition ont utilisé leurs armes pour mener la guerre civile la plus meurtrière que l'Afrique ait connue depuis des décennies, souvent en utilisant ces armes contre des civils, hommes, femmes et enfants.

Nous appelons les dirigeants sud-soudanais à entamer une conversation sérieuse sur les mesures concrètes qu'ils peuvent prendre pour garantir à la communauté internationale que toute arme en possession du Gouvernement ne sera pas retournée contre les civils ni utilisée pour saper le processus de paix. Les États-Unis sont prêts à appuyer le Soudan du Sud dans ces efforts.

Enfin, les États-Unis sont déterminés à permettre un avenir meilleur à la population sud-soudanaise. Nous sommes prêts à collaborer avec le Gouvernement de transition, ainsi qu'avec les autres membres du Conseil, pour aider le pays et la région à instaurer la paix et la prospérité.

Annexe XV

Déclaration de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie de leurs exposés le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, Mark Lowcock, et le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud, David Shearer.

Tout au long de l'année 2020, le Soudan du Sud a fait d'importants progrès sur les plans de la politique et de la sécurité. Comme l'a déclaré le Secrétaire général lors du débat de haut niveau sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine au début du mois, le cessez-le-feu au Soudan du Sud « a été respecté pour l'essentiel » et « l'amélioration de la stabilité politique dans l'ensemble du pays a suscité un optimisme prudent » (voir S/2020/1179, annexe I). Ces progrès sont très encourageants, au regard des diverses difficultés que cette jeune nation a dû affronter ces derniers mois en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), de graves inondations et d'autres catastrophes naturelles. Nous formons l'espoir sincère qu'en 2021, le Soudan du Sud réalisera continuera de progresser concrètement sur la voie de la paix et du développement.

En dépit des faits nouveaux positifs, les progrès constatés s'agissant de la mise en œuvre de l'accord de paix de 2018 sont restés globalement lents, comme l'a mentionné M. Shearer. Certes, le cessez-le-feu permanent est largement respecté, mais la violence intercommunautaire reste une source de préoccupation. À cet égard, je voudrais mettre en exergue les quatre points suivants.

Premièrement, nous appelons les parties sud-soudanaises à faire de leur mieux pour mettre pleinement en œuvre l'accord de paix, notamment en reconstituant l'Assemblée législative nationale provisoire et en formant les Forces unifiées nécessaires. Nous jugeons encourageante la représentation des femmes au sein du Gouvernement aux échelons fédéral et local et nous réaffirmons que nous sommes partisans d'une participation et d'un rôle accrus pour les femmes dans le processus de paix.

Nous souhaitons également souligner le rôle de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), de l'Union africaine, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et d'autres partenaires internationaux s'agissant de promouvoir la paix et la stabilité dans le pays. Il est impératif de renforcer encore les mesures de confiance et l'assistance technique aux parties sud-soudanaises. Nous encourageons l'IGAD, qui est garante de l'accord de paix, à intensifier ses efforts de médiation à cet effet.

Deuxièmement, le cessez-le-feu permanent doit continuer d'être respecté. En outre, il est impératif que le Gouvernement prenne des mesures efficaces et de long terme pour remédier à la violence intercommunautaire dans le pays, afin d'éviter des répercussions négatives sur le processus de paix en cours. Nous saluons également le rôle de la MINUSS s'agissant de protéger les civils en cette période difficile de pandémie de COVID-19. Nous prenons note du fait que la Mission continue de transformer ses sites de protection des civils en camps de déplacés pris en main par le Gouvernement. À cet égard, nous encourageons la MINUSS à continuer d'appuyer le renforcement des capacités sud-soudanaises en matière de protection des civils. Le Viet Nam continuera de contribuer à l'action de la MINUSS et de promouvoir la participation de ses soldates de la paix à la Mission.

Troisièmement, il faut remédier aux défis économiques et humanitaires du pays. Le Gouvernement est confronté à un déficit budgétaire de plus de 50 % pour la période 2020-2021. Nous sommes particulièrement préoccupés par le niveau élevé d'insécurité alimentaire, qui touche plus de la moitié de la population et a atteint une ampleur

catastrophique dans plusieurs régions. Nous exhortons la communauté internationale à renforcer son aide humanitaire et son appui financier au Soudan du Sud, ainsi qu'à lui apporter une assistance supplémentaire dans sa lutte contre la COVID-19.

Quatrièmement, le Viet Nam réitère sa position inchangée, selon laquelle les sanctions ne doivent être qu'un outil utilisé par le Conseil de sécurité, de manière temporaire et au cas par cas, pour faciliter le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ni ces mesures ni leur application ne doivent porter atteinte aux moyens de subsistance de la population, au bon fonctionnement du Gouvernement ou au développement légitime du pays concerné. Elles doivent faire l'objet d'un examen en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain et doivent être levées lorsque les conditions le permettent. À cet égard, nous attendons avec intérêt la définition rapide de critères concernant l'embargo sur les armes, dans le but de faciliter l'examen et, à terme, la levée des mesures qui lui sont liées.